



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3181

Signataires : Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Pierre Tombola, Caroline Renold, Oriana Brücker, Léna Strasser, Diego Esteban

Date de dépôt : 10 décembre 2025

Proposition de motion

L'Etat de Genève doit contribuer à renforcer l'éthique du négoce

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la forte croissance de l'industrie minière stimulée par la demande accrue en matières premières des économies émergentes et par l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies « vertes » ;
- la nécessité de mettre en œuvre des cadres réglementaires internationaux visant à garantir une traçabilité stricte des minerais et à responsabiliser les entreprises dans leurs chaînes d'approvisionnement ;
- la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles locales, permettant aux gouvernements de mieux gérer les ressources naturelles tout en protégeant les populations vulnérables ;
- la nécessité de renforcer la diversification économique dans les régions minières afin de réduire la dépendance aux minerais comme unique source de revenus ;
- l'encouragement à une économie circulaire, axée sur le recyclage et la réutilisation des matériaux pour limiter l'extraction primaire ;
- que l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement », communément appelée « Initiative pour des multinationales responsables », qui était en faveur du devoir de diligence et proposait une responsabilité civile en cas de violation des droits humains ou de l'environnement, a été soumise en votation le 29 novembre 2020 et adoptée par 50,7% des suffrages exprimés (oui à

64,16% à Genève !), mais que seuls 8 cantons et un demi-canton l'ont acceptée alors que 12 cantons et 5 demi-cantons l'ont rejetée ;

- la nécessité d'une transition vers un modèle économique durable exigeant une mobilisation collective qui place les droits humains et la préservation écologique au cœur des priorités scientifiques, politiques et sociales ;
- le bénéfice que Genève tire de la présence sur son territoire de géants de l'extraction minière et du négoce de matière première, et la responsabilité politique, éthique et sociale qui en découle,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer un examen renforcé des pratiques de négoce à Genève et à effectuer un travail de transparence sur la provenance des matières premières négociées à Genève par un rapport rendu au Grand Conseil ;
- à soutenir toute initiative visant à enquêter et à réglementer l'importation et le commerce de matières premières dont l'origine est liée à des conflits armés et à des violations graves des droits humains.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Genève joue un rôle central dans le commerce mondial des matières premières, y compris des minéraux provenant de zones de conflit¹. Plusieurs rapports mettent en lumière la Suisse et le canton de Genève comme places privilégiées pour des flux problématiques de minéraux issus de la contrebande et de régions affectées par la guerre. Nous souhaitons rappeler ici quelques exemples, qui loin d'être isolés semblent plutôt être l'expression de profondes violations des droits humains et du droit. Cela devrait attirer notre vigilance et inviter le Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat à porter attention à ces pratiques afin de contribuer à davantage de transparence dans le secteur du négoce.

Premier exemple : Cargill et la déforestation par le feu en Bolivie. Rien qu'en 2024, 1,5 million d'hectares de forêt primaire ont été détruits en Bolivie. Le géant de l'agroalimentaire Cargill tire profit de la culture de soja. Le commerce mondial de céréales et d'oléagineux est géré depuis Genève. Bien que le siège principal de Cargill se trouve aux Etats-Unis, c'est depuis le Grand-Lancy, à Genève, que la multinationale gère son commerce mondial de céréales et d'oléagineux. Le siège genevois sert aussi de siège mondial pour le fret et le transport maritime².

Autre exemple : Louis Dreyfus et le sucre produit dans des conditions problématiques en Inde. Dans les plantations de canne à sucre de l'Etat indien du Maharashtra, les conditions de travail s'apparentent à du travail forcé. De nombreuses femmes sont poussées à se faire enlever l'utérus pour pouvoir effectuer un travail physique intense sans interruption. Le négociant en matières premières genevois Louis Dreyfus est un acteur majeur dans ce commerce. Aujourd'hui, une multinationale comme Louis Dreyfus Company peut commercialiser pendant des années du sucre produit dans des conditions s'apparentant à du travail forcé, sans avoir à craindre de conséquences. Et ce, bien que les problèmes dans ce secteur soient connus depuis des années³.

Autre exemple : l'importation d'or problématique depuis le Liberia. Depuis des années, une mine d'or y pollue l'environnement. Bien que le

¹ www.swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2024/05/swissaid-sur-la-piste-de-lor-africain-web-ok.pdf

² <https://responsabilite-multinationales.ch/etudes-de-cas/cargill-profite-de-la-foret-qui-brule/>

³ <https://responsabilite-multinationales.ch/etudes-de-cas/louis-dreyfus-sucre-problematique/>

problème soit connu, l'or issu de cette mine continue à être importé en Suisse par la raffinerie d'or MKS Pamp. MKS Pamp est établie à Genève, et exploite une raffinerie d'or au Tessin. La multinationale fait partie des plus grands raffineurs d'or au monde, au même titre que trois autres raffineries suisses controversées : Metalor, Argor-Heraeus et Valcambi. Au nombre des clients bien connus de MKS Pamp, on peut notamment citer la grande banque UBS⁴.

Exemple suivant : la condamnation de Trafigura pour corruption. Au terme d'un procès historique, Trafigura et trois individus ont été reconnus coupables de corruption en Angola par le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone. Parmi eux : l'un des anciens dirigeants de la société genevoise a écopé d'une peine de prison ferme, une première en Suisse. Ce verdict a sonné comme un avertissement à l'ensemble du secteur des matières premières, mais aussi comme un appel aux autorités cantonales et fédérales suisses à faire preuve de davantage de diligence. En effet, la justice helvétique semble toujours plus décidée à remonter la chaîne de responsabilité. Ce procès public a mis en lumière les rouages de la corruption dans le secteur des matières premières ainsi que la culture du silence façonnée par Trafigura. Reconnue coupable de « défaut d'organisation » en lien avec des faits de corruption⁵, la maison de négoce genevoise devra payer 3 millions de francs d'amende et 145 millions de dollars de créance compensatrice pour avoir versé près de 5 millions de dollars de pots-de-vin en Angola entre 2009 et 2011, durant l'ère dos Santos.

Public Eye avait déjà révélé, il y a plus de dix ans⁶, comment Trafigura contribuait par ses alliances opaques à l'enrichissement d'une caste de dirigeants autoritaires au détriment de la population angolaise⁷.

Un autre cas de corruption est lié à Gunvor au Congo-Brazzaville. Après la condamnation en 2018 d'un employé de Gunvor pour corruption dans le cadre d'un marché pétrolier au Congo-Brazzaville, puis celle pour « défaut d'organisation » en 2019 de la maison de négoce elle-même, c'était au tour de l'ancien responsable du financement transactionnel du géant du trading de passer sur le gril de la justice helvétique. Cette fois-ci, le prévenu, Bertrand G., était jugé devant le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone, au

⁴ <https://responsabilite-multinationales.ch/etudes-de-cas/mks-pamp-importe-de-lor-problematique-du-liberia/>

⁵ www.publiceye.ch/fr/thematiques/matieres-premieres/rohma/quand-les-negociants-se-font-pincer/le-monopole-de-trafigura-en-angola

⁶ www.publiceye.ch/fr/publications/detail/les-affaires-angolaises-de-trafigura

⁷ www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiques-de-presse/detail/la-justice-federale-condamne-les-loups-de-trafigura

Tessin. Public Eye a assisté à ce procès ouvert au public⁸. Le principal intéressé a été condamné en février 2025⁹.

Autre exemple : la condamnation de Glencore pour corruption en 2024 en République du Congo. Sept ans après la dénonciation pénale déposée par Public Eye, le Ministère public de la Confédération a condamné Glencore. En raison d'un « manque d'organisation » ayant entraîné le versement de pots-de-vin autour de l'acquisition de droits miniers en République démocratique du Congo, le géant zougois des matières premières doit payer 152 millions de dollars US. La justice ne prévoit toutefois pas d'indemniser la population congolaise pour les coûts d'une décennie d'activités de Glencore dans le pays.

Dernier exemple : MSC. Outre les dommages causés aux personnes et à l'environnement lors du démantèlement des navires, MSC cause encore d'autres problèmes. En effet, les porte-conteneurs et les navires de croisière de la multinationale fonctionnent au mazout lourd et sont donc extrêmement nocifs pour le climat. MSC écrit certes qu'elle exploite une « flotte moderne et verte ». Pourtant, les émissions de CO₂ de la multinationale ont augmenté de plus de 13% rien qu'entre 2020 et 2021. Selon la Sonntagszeitung, ses émissions de CO₂ sont presque aussi élevées que celles de toute la Suisse¹⁰.

Genève a une tradition d'engagement pour la défense des droits humains et la coopération internationale. Comptant près de 500 entreprises actives dans le négoce de matières premières, la Suisse se positionne parmi les leaders au niveau mondial dans le commerce de pétrole, de métaux, de minéraux, et de produits agricoles (soft commodities). En 2016, les cinq plus grands négociants actifs en Suisse (Vitol, Glencore, Trafigura, Gunvor et Mercuria) ont négocié près de 18 millions de barils de pétrole par jour, soit environ 20% de la demande globale en pétrole. Leurs parts n'ont cessé d'augmenter depuis. Les matières premières les plus négociées en Suisse sont les agents énergétiques, les minéraux et les métaux (fer, cuivre, or). Les sociétés basées en Suisse négocient aussi une part importante des matières agricoles échangées sur les marchés internationaux : entre 30% et 53% des matières agricoles échangées au niveau global sont négociées en Suisse.

⁸ www.publiceye.ch/fr/regard/le-discret-proces-de-limpunité-et-de-la-recidive chez-gunvor

⁹ www.letemps.ch/suisse/un-ex-employé-de-gunvor-condamné-a-bellinzone-pour-corruption-en-republique-du-congo

¹⁰ <https://responsabilite-multinationales.ch/etudes-de-cas/msc-fait-demanter-ses-vieux-vaisseaux-dans-des-conditions-desastreuses/>

Au regard de l'implication internationale de Genève et des obligations que ces entreprises ont concernant le respect des droits humains et la traçabilité des matières premières¹¹, nous estimons qu'une action politique à l'échelle du canton est importante afin d'obtenir davantage de transparence et un regard démocratique concernant les pratiques des entreprises de négoce.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'effectuer un examen renforcé des pratiques de négoce à Genève et d'effectuer un travail de transparence sur la provenance des matières premières négociées à Genève par un rapport rendu au Grand Conseil, ainsi que de soutenir toute initiative visant à enquêter et à réglementer l'importation et le commerce de matières premières dont l'origine est liée à des conflits armés et à des violations graves des droits humains.

¹¹ [www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/
democratic-republic-of-the-congo/report-democratic-republic-of-the-congo/](http://www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/democratic-republic-of-the-congo/report-democratic-republic-of-the-congo/)